



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

MAI 2013

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Miniers

Commune de MAIRY-MAINVILLE

carte B

Zonage PPRM

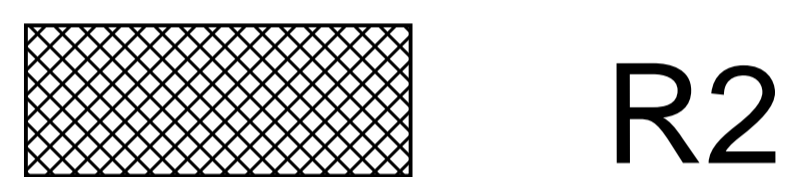
Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 12 JUL 2013
approuvant le PPRM

le Préfet pour le Préfet,
M. le Secrétaire Général,
Jean-François RAFFY

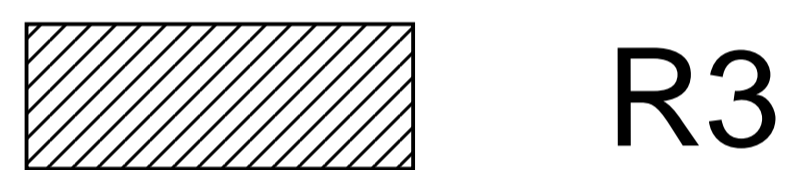
échelle : 1/5 000

Fond : BD Parcellaire IGN - 2007
Source : IGNAL 11/2011

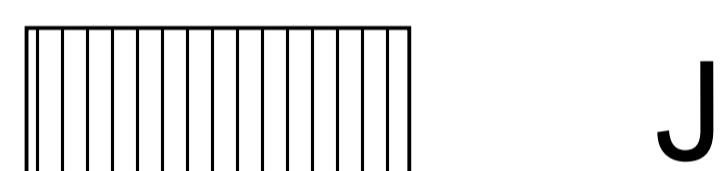
Légende :



R2



R3



J

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR
* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

